

Madame la Conseillère fédérale  
Karin Keller-Sutter  
Cheffe du Département fédéral des  
finances  
Bundesgasse 3  
3003 Berne

*Par courriel : vernehmlassungen@sif.admin.ch*

Réf. : 24\_COU\_5488

Lausanne, le 13 novembre 2024

**Consultation relative à l'approbation des arrêtés fédéraux concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs au cadre de déclaration des crypto-actifs avec les Etats pertinents à partir de 2026**

Madame la Conseillère fédérale,

Nous nous référons à votre courrier du 14 août 2024 par lequel vous nous avez invités à prendre position sur l'approbation des arrêtés fédéraux concrétisant la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements (EAR) relatifs au cadre de déclaration des crypto-actifs (CDC) avec les Etats pertinents à partir de 2026. Nous vous remercions de l'occasion ainsi offerte de prendre position à ce sujet.

Le 28 août dernier, dans le cadre de la consultation menée sur l'approbation de l'addendum à l'accord EAR relatifs aux comptes financiers et de l'accord EAR relatifs aux crypto-actifs et modification de la loi fédérale et de l'ordonnance sur l'EAR international en matière fiscale (LEAR et OEAR), le Conseil d'Etat a déjà soutenu largement la mise en œuvre de l'EAR sur les crypto-actifs.

S'agissant des projets d'arrêtés fédéraux, le Conseil d'Etat approuve également le principe des listes d'Etats partenaires, distingués selon le critère de pertinence pour une mise en œuvre en 2026 permettant des échanges dès 2027 ou pour une mise en œuvre ultérieure. Il valide également les critères retenus pour faire figurer les Etats mentionnés dans l'une ou l'autre des deux listes. Enfin, le Conseil d'Etat approuve sans réserve la simplification du mécanisme de contrôle, ainsi que l'application du même mécanisme pour l'EAR relatifs aux comptes financiers et pour l'EAR relatifs aux crypto-actifs.

En vous remerciant d'avance pour la considération accordée à nos observations, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER



Michel Staffoni

**Copies**

- Office des affaires extérieures
- Administration cantonale des impôts